



Validite de contrat sur abonnement gym sur reprise etablissement

Par **LACAN**, le **06/05/2009** à **18:16**

Bonjour,
je suis adhérente à un club de Gym qui a eu des soucis mais au mois de décembre il y a eu un repreneur. Les cours ont été assurés normalement et le règlement de ma cotisation toujours la même. Mon contrat stipule une durée indéterminée pour un montant régulier.

La nouvelle direction veut nous imposer des tarifs supérieurs avec la signature d'un nouveau contrat au 1er juin 2009.

Est-ce que mon contrat est toujours valable et puis-je imposer les conditions d'avant.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

LACAN SYLVIA